

Mercredi 12 février 1969.

Réunion du Conseil de l'OCDE  
au niveau des ministres les  
13 et 14 février 1969.

Département de l'économie publique. Proposition du 7 février  
1969 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. D'approuver le rapport du département de l'économie publique à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 13 et 14 février 1969 à Paris;
2. De confier la direction de la délégation à M. le conseiller fédéral H. Schaffner, chef du département de l'économie publique, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désirera s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal au département politique (10); au département des finances et des douanes (8) et au département de l'économie publique (10).

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Schaffner*

DistribuéA u C o n s e i l f é d é r a l

EE. 753.4.1.1. - Cd

Réunion du Conseil de l'OCDE  
 au niveau des ministres les  
 13 et 14 février 1969

---

La réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres qui se tiendra à Paris les jeudi 13 et vendredi 14 février 1969 sera la première réunion de ce genre depuis plus d'une année, la précédente ayant eu lieu à fin 1967. Elle sera consacrée, pour l'essentiel, à trois sortes de problèmes, à savoir:

- la politique économique, en particulier les perspectives pour 1969, les problèmes concernant la croissance économique et la stabilité, ainsi que les échanges de marchandises et les mouvements de capitaux;
- les problèmes de la "société moderne", cette expression se rapportant plus particulièrement aux conditions de vie et de travail de l'homme d'aujourd'hui. Ce second volet englobe des questions aussi diverses que la science et la technologie, l'agriculture et les pêcheries, l'industrie et l'énergie, la main-d'oeuvre, les affaires sociales et l'éducation, comme aussi la pollution du milieu ambiant, l'urbanisation et les loisirs;
- les relations avec les pays en développement, l'accent étant mis ici sur les problèmes concernant le commerce et l'aide au développement.

Les ministres n'entreront pas dans le détail de tous les sujets évoqués dans le rapport du secrétaire général, M. Kristensen. Ils se borneront à présenter leurs observations sur les principaux problèmes soulevés dans ce rapport afin d'orienter les travaux futurs de l'OCDE. Le secrétaire général a notamment émis le voeu que les Etats membres parviennent à des vues plus concertées sur un certain nombre de questions qu'il a énumérées. C'est à ces questions que le présent rapport s'attache plus particulièrement.

#### A. Politique économique

Une première question dont les ministres auront à s'occuper est libellée comme suit: Comment faire en sorte que les mesures de régulation de la demande soient prises suffisamment à temps pour prévenir l'apparition d'importants déséquilibres intérieurs et extérieurs ?

Du côté suisse, on se demande dans quelle mesure la conception économique axée sur la réalisation de taux de croissance rapide - telle qu'elle prévaut actuellement au secrétariat de l'OCDE - se justifie en toutes circonstances et dans tous les pays. Les excès de la demande, et les déséquilibres qui s'ensuivent, seraient plus facilement évitables si l'objectif du taux de croissance maximum ne se voyait pas attribuer une place aussi importante lors de la fixation de la politique économique de certains pays. Il arrive souvent que les autorités responsables laissent la demande progresser jusqu'à l'extrême limite des possibilités de l'économie nationale, situation qui peut facilement dégénérer et conduire à outrepasser les capacités effectives de cette économie. Les autorités se voient alors obligées de prendre des mesures en vue de freiner la demande, mais elles interviennent le plus souvent trop tard. Les expériences de ces dernières années, en particulier aux Etats-Unis et plus encore en Grande-Bretagne, ont montré de façon très nette que le maniement de la conjoncture par des méthodes de politique fiscale n'est ni aussi efficace, ni aussi aisé que certains pouvaient l'imaginer. Des obstacles de nature politique s'opposent à des modifications fréquentes des tâches et de la politique fiscale des pouvoirs publics. En outre, on a eu tendance à ne pas accorder une importance suffisante aux réactions psychologiques des entreprises et des particuliers à de telles mesures.

Il est permis de penser que le secrétariat de l'OCDE a pris conscience de l'importance d'autres objectifs économiques, tels que la réalisation d'un équilibre global et le maintien d'un niveau des prix aussi stable que possible. On peut se demander si, à l'avenir, il ne serait pas souhaitable - afin d'éviter des déséquilibres excessifs - de s'assigner des objectifs de croissance plus modestes et d'accorder une importance accrue à ces autres objectifs.

La seconde question du secrétaire général de l'OCDE est la suivante: Comment éviter une pénurie de capitaux en réglant la demande de manière à dégager des ressources suffisantes pour satisfaire aux besoins urgents des sociétés modernes aussi bien qu'à ceux des pays en développement? Il existe une certaine relation entre ce deuxième point et le premier. En effet, le pays qui aspire à un taux de croissance rapide, à tel point que la demande totale a tendance à outrepasser les capacités de l'économie, verra de façon générale les investissements et la demande de capitaux s'accroître dans des proportions excessives. Comme, en définitive, les investissements doivent être financés par l'épargne, mais que cette dernière est à la traîne dans une économie marquant une tendance à une croissance rapide, il en résulte inévitablement une pénurie chronique de capitaux. Aussi, pour éviter une telle pénurie, est-il indiqué de viser à une expansion raisonnable de la demande totale, qui n'excède pas les possibilités réelles de croissance. Il va par ailleurs sans dire qu'une épargne forte représente la condition la plus importante dont dépend un approvisionnement satisfaisant en capitaux. Certes, la formation de l'épargne peut être encouragée par certaines mesures étatiques. Il n'en reste pas moins que l'élément décisif pour un développement adéquat de l'épargne réside dans l'existence d'une situation économique et monétaire saine. A long terme, des tendances inflationnistes

ne sont pas moins nuisibles à la formation de capitaux que l'incertitude quant à la politique fiscale des pouvoirs publics qui peut résulter de modifications fréquentes du régime des impôts. Tous ces éléments conduisent à une certaine réserve quant au recours à la politique fiscale pour régulariser la conjoncture et la croissance économique. Les résultats satisfaisants de l'économie suisse en 1968 - tels que l'OCDE s'est plu à les reconnaître dans le dernier examen annuel de la Suisse - s'appuient, dans les circonstances présentes, davantage sur une politique de stabilisation que sur un objectif de croissance économique dépassant les possibilités.

Le secrétaire général soulève en troisième lieu la question de savoir comment renforcer la politique des revenus et éviter des grèves dangereuses par l'amélioration des relations entre employeurs et salariés. Une telle question ne se pose heureusement pas en termes d'urgence, ni même d'actualité pour la Suisse, où le régime de la "paix du travail" marque les relations entre employeurs et salariés depuis de longues années déjà. La Suisse n'est d'ailleurs nulle part visée dans les considérations émises par le secrétaire général dans la partie de son rapport qui traite de ce sujet. En revanche, d'autres pays de l'OCDE pourraient être intéressés à connaître plus en détail les modalités et les conditions d'application du système en vigueur en Suisse, notamment pour ce qui est de la négociation des contrats collectifs de travail et de l'attitude des pouvoirs publics à cet égard, comme aussi les résultats de ce système.

Le secrétaire général se demande enfin comment les pays de l'OCDE peuvent prendre la tête de nouveaux progrès dans la libération des échanges après les négociations Kennedy. Des études à ce sujet sont déjà en cours, notamment en ce qui concerne différents obstacles non tarifaires qui subsistent encore et dont l'importance va croissant à mesure que les barrières douanières proprement dites tombent. Il en va ainsi des obstacles qui résultent de la discrimination à l'égard des produits étrangers dans les achats effectués par les pouvoirs publics. Un autre problème d'actualité porte sur l'effet des différences de structure fiscale sur les conditions de concurrence, compte tenu des règles actuellement applicables au traitement fiscal des produits faisant l'objet d'échanges internationaux. Il serait souhaitable que de telles questions soient examinées, ou continuent de l'être, par le comité des échanges de l'OCDE en vertu du mandat qu'il a reçu du Conseil.

## B. Les problèmes de la société moderne

Les progrès technologiques rapides qui transforment les structures des sociétés hautement industrialisées engendrent une prospérité accrue, mais provoquent souvent aussi des distorsions dans l'agriculture, l'industrie et d'autres secteurs. De même, il est généralement admis que les mutations en cours rendent nécessaires certaines actions collectives, notamment en matière de pollution de l'environnement humain et d'urbanisme, ainsi que la réadaptation des systèmes d'enseignement en fonction des contingences et des nécessités actuelles. Etant donné que la plupart de ces questions ont encore

besoin d'être précisées et approfondies, la discussion au niveau ministériel ne pourra pas sortir du domaine des généralités. Il serait souhaitable que les ministres chargent les organes compétents de l'OCDE de suivre de près l'évolution en cours et ses répercussions sur les Etats membres. Compte tenu du fait que beaucoup de ces questions sont déjà abordées dans diverses organisations internationales autres que l'OCDE, il s'agira cependant d'éviter des doubles emplois. L'OCDE devra, pour sa part, se concentrer sur les aspects des problèmes qui sont en relation directe avec sa compétence, c'est-à-dire les incidences économiques.

### C. Les relations avec les pays en développement

En ce qui concerne les relations commerciales avec les pays en développement, le secrétaire général évoque le problème des exportations de produits de base et celui de l'intégration régionale, mais il met avant tout l'accent sur la question des préférences. Depuis la pré-~~cedente~~ réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, où ces derniers avaient chargé l'OCDE de poursuivre l'étude du problème, le principe de l'instauration d'un système généralisé de préférences tarifaires en faveur des pays en développement a été adopté à la session de La Nouvelle Delhi de la CNUCED. Les pays membres de l'OCDE poursuivent actuellement leurs échanges de vues sur la mise au point d'un système applicable en pratique. Ils ont décidé de soumettre des mémoranda sur la question pour le 1er mars 1969, aux fins de confronter leurs conceptions et de se concerter quant à la suite des travaux.

Quant à la section du rapport du secrétaire général consacrée à l'aide au développement, elle comprend deux parties, l'une consacrée à un compte rendu des activités et du programme de travail futur de l'Organisation et, en particulier, de son comité d'aide au développement, l'autre qui énonce un certain nombre d'idées quant aux progrès qui pourraient être réalisés dans l'examen du problème du développement. Certaines des suggestions avancées par le secrétaire général correspondent très largement aux vues soutenues depuis plusieurs années par la Suisse dans les débats concernant l'aide au développement. C'est ainsi que le secrétaire général attire l'attention des gouvernements sur le fait que le développement ne saurait être considéré sous le seul angle des transferts de ressources financières, mais qu'il doit s'intégrer à une action plus large "dont le but est de promouvoir une véritable stratégie de l'aide au développement afin de soutenir les efforts que les pays en voie de développement fournissent eux-mêmes pour assurer leur croissance économique". Partant de cette constatation, le secrétaire général insiste sur la nécessité d'une planification et d'une programmation de l'aide financière, ainsi que sur la recherche des moyens qui permettraient de rendre le volume de cette aide indépendant des vicissitudes de la conjoncture économique et financière des pays donateurs. Cette vue coïncide avec la nécessité d'une certaine sécurité pour les pays en développement quant à l'établissement et à la réalisation de leurs plans de développement. Elle ne devrait toutefois pas conduire à un carcan d'obligations rigides pour les pays développés, ni à donner à l'aide financière un caractère automatique ou une importance disproportionnée par rapport à l'ensemble

des politiques de développement et, en particulier, aux efforts des pays en développement eux-mêmes. Les préparatifs relatifs à la "deuxième décennie du développement", auxquels l'OCDE sera appelée à prendre part, constituent une excellente occasion d'établir une meilleure harmonisation entre les diverses formes d'aide et les efforts respectifs des différentes catégories de pays.

\* \* \*

Nous vous

p r o p o s o n s :

1. d'approuver le présent rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 13 et 14 février 1969 à Paris;
2. de confier la direction de la délégation à M. le Conseiller fédéral H. Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désirera s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

si. Schaffner